

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération :
9

Date de la convocation :
20/11/2015

Date d'affichage :
15/12/2015

De l'an DEUX MILLE QUINZE

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RENAUT Edith, Maire

Présents : Edith RENAUT, Richard CLEMENT, Bernard JOFFRAIN, Jean Daniel BONHOMME, Didier BOUGREL, Jean-Francois FEUTRIEZ, Robert ROCHE, Danièle GEORGES, Joël FEYEREISEN

Absent excusé: Sylvain BOUGREL

Objet de la délibération

Secrétaire : Clément RICHARD

1164- AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Au vu de l'exposé des motifs du projet présenté, le conseil doit se prononcer sur toutes les structures auxquelles elle adhère.

Fusion CCGL avec CC Chalindrey

Considérant que le pays de Chalindrey fait partie de notre bassin de vie et que, de plus, l'ensemble fera partie du PETR/SCOT, le conseil dit qu'il est aussi judicieux de se tourner vers la CC du Bassigny qui travaille déjà avec la CCGL, l'avis serait plutôt favorable mais cependant les délais fixés étant intenable, le conseil, à l'unanimité demande le report pour 2020.

Syndicats de transports scolaires de Neuilly et Rolampont

Considérant que ces 2 syndicats dont la compétence sera du ressort de la nouvelle région en 2016 et que certaines collectivités ont déjà cette compétence,

Considérant qu'une étude d'impact (coût/avantage) doit être faite au regard du service rendu,

Considérant que cette évolution dans un temps si court demande une réflexion quant à l'évaluation financière,

Considérant la spécificité du territoire et que ce service doit être géré au plus près de la population,

Le conseil donne un avis défavorable et demande le report pour 2020.

Syndicat des eaux de « Confévron »

Projet de fusion avec le SNIPEP

La compétence eaux, par la loi Notre, devient obligatoire pour les Communautés de communes en 2020. Ce temps devrait permettre de faire les études d'impacts financiers d'une telle fusion :

- Conséquences sur le système actuel « régie » pour notre commune qui fonctionne bien car surveillé méticuleusement avec des interventions rapides, y compris pour les travaux.

Qu'en sera-t-il après ces fusions ? La période avant 2020 doit être mise à profit pour tout étudier afin de ne pas renchérir le coût pour la population.

Il n'y a pas lieu de dissoudre ces syndicats avant cette date.

Aussi, le conseil donne un avis défavorable et demande le report pour 2020.

La séance est levée à 21 h00

Edith RENAUT	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Bernard JOFFRAIN	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Joël FEYEREISEN	Robert ROCHE
Jean-Daniel BONHOMME		